

Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier – février 2019.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu les statuts de l'établissement,

DÉCIDE

Article unique :

En son absence, M. Philippe Courtier donne délégation pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement du 6 au 8 mars 2019 à M. Olivier Gapenne.



Service des
affaires générales et juridiques
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Université de
Technologie
de Compiègne

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques
copies : présidence
rectorat

diffusion : Générale
rubrique « actes réglementaires »